

**AVENANT
AU DOCUMENT :
CALL FOR A CONSTRUCTION TENDER AT THE FOLLOWING TRADE FAIR:
BATIMATEC 2026**

**APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON À LA FOIRE SUIVANTE :
BATIMATEC 2026**

L'Office Économique et Commercial de l'Ambassade d'Espagne en Algérie, agissant au nom de **ICEX ESPAÑA EXPORTACIÓN E INVERSIONES, E.P.E.** (ci-après dénommé *ICEX*), lance le présent appel d'offres relatif aux travaux de **construction, montage, maintenance et démontage** du Pavillon d'Espagne lors de la foire internationale suivante :

Foire	Dates	Lieu	Surface estimée
BATIMATEC 2026	3–7 mai 2026	Palais des Expositions d'Alger	350 m²

Le présent addendum est émis à la suite de la constatation d'une erreur de calcul survenue lors de la préparation de la documentation de l'appel d'offres. Par ailleurs, il a été déterminé que certains éléments inclus dans le périmètre initial rendent le projet irréalisable au regard des conditions de coûts qui y sont spécifiées.

En conséquence, il a été décidé de supprimer l'un des éléments des exigences de l'appel d'offres.

À ce titre, les soumissionnaires sont informés que :

- Toutes les offres doivent inclure un revêtement de sol pour les stands consistant, au minimum, en une moquette de couleur rouge.
- Le plancher en bois est considéré comme une amélioration optionnelle et ne constitue pas une exigence obligatoire pour la recevabilité des offres.
- Pour les matériaux demandés dans le briefing qui ne peuvent pas être acquis en Algérie, les soumissionnaires pourront proposer une alternative disponible dans le pays et répondant à la fonctionnalité de l'élément requis. La pertinence de l'alternative proposée sera évaluée conformément à la grille de notation établie dans le tableau d'évaluation.
- En cas de divergence entre la version anglaise et la version française des documents d'appel d'offres, la version anglaise prévaudra.

En outre, la date limite de remise des offres est prolongée. La nouvelle date limite est fixée au **2 mars 2026 à 17h00 (heure locale)**.

Toutes les autres conditions et modalités de l'appel d'offres pour la construction demeurent inchangées et pleinement applicables.

Le présent addendum fait partie intégrante de la documentation de l'appel d'offres.

Fait à Alger, à la date figurant sur la signature.

Conseil d'Administration de l'ICEX
Par délégation (Résolution du 5 mars 2025)
BOE [Bulletin Officiel de l'État] n° 67 du 19 mars 2025

Cristina E. Olazabal Valiente
Conseillère Économique et Commerciale
Ambassade d'Espagne en Algérie